

# DANSE

## **I] DEFINITION :**

Organisation intentionnelle des mouvements du corps réclamant une utilisation des composantes de temps, d'espace et d'énergie possédant une valeur esthétique dans un but d'expression, de communication visuellement appréhendé.

## **II] ENJEUX DE FORMATION :**

Nous allons tenter dans ce paragraphe de lister tous les enjeux, des généraux aux spécifiques, que nous estimons pouvoir être développés par la pratique de cette activité.

- général F cf les 3 objectifs de l'EP.S (arrêté du 24/03/93 repris par PINEAU «Introduction à la didactique de l'EP.S» Dossier EP.S n°8 1991 ) F BO 18/06/96

F Amélioration bio-informationnelle (visuelle, proprioceptive, extéroceptive, labyrinthiques, et kinesthésique).

F Amélioration bio-affective ( émotion forte passer seul ou en groupe devant les autres).

F Amélioration bio-mécanique, bio-énergétique

F Amélioration sociale (pratiquant, observateur, évaluateur, aide, conseiller, sécurité)

- spécifique F expérience de création où l'on s'éloigne du stéréotype pour investir le champ de l'imaginaire.

expérience du corps sans se soucier de rendement métrique ou chronométré, effectueur de formes et évocateur d'émotion.

expérience de relation entre le danseur et le spectateur, d'extériorisation d'un vécu émotionnel.

participe à l'éducation à la santé (hygiène), la sécurité (portés), la solidarité (coopération, aide, projet de groupe), la responsabilité (prise de risque), l'autonomie (projet perso), la citoyenneté (écoute, tolérance, critiques).

## **III] REPRESENTATION DES ELEVES :**

La manière dont les élèves perçoivent l'activité est très importante au plan pédagogique pour l'enseignant. Cela lui permet de comprendre et d'anticiper l'état d'esprit dans lequel sont la majorité lorsqu'ils viennent à son cours. Il doit ainsi modifier son entrée dans l'activité en fonction de ces représentations.

La danse est : une activité efféminée par excellence, sport de fille, de «gonzesses». Lutter contre cette représentation en distribuant des rôles sexuellement déterminés et valorisants.

## **IV] PROBLEMES FONDAMENTAUX :**

- passer d'une motricité coutumière à une motricité expressive
- traduire physiquement l'émotion
- faire éprouver aux autres ce que l'on ressent.

## **V] RESSOURCES SOLLICITES :**

Bioénergétiques	- anaérobie alactique (course, déplacements rapides, sauts) - anaérobie lactique (porter) - aérobie (enchaînements, chorégraphies)
Bio-informationnelles et cognitives	- analyse d'une situation et choix d'une action
Biomécaniques	- amélioration des qualités musculaires, tendineuses, articulaires - amélioration des qualités de souplesse
Affectives	- maîtrise des émotions - acquisition de volonté et d'une certaine forme de cran

## **VI] TEXTES OFFICIELS :**

Nous allons ici aborder l'aspect institutionnel, en relevant tous les textes officiels généraux et spécifiques à l'activité. Nous ne faisons pas cela dans un souci d'exhaustivité, mais plutôt afin de lister ce que nous pensons être important qu'un enseignant connaisse avant de se lancer dans cette APSA.

### **\* Généraux :**

- Mission du professeur du 29/05/97
- Loi du 10 juillet 1989 dite d'Orientation (loi Jospin) modifiée le 04/08/94 par F. Bayrou
- Charte des programmes de février 1992
- l'arrêté du 24 mars 1993 sur les 3 objectifs de l'EP.S (développement organique et foncier, ouverture sur un domaine culturel, et gestion de sa vie physique future), modifié par les trois finalités de l'EPS du BO 18/06/96.
- l'arrêté de 1989, Décret 1990, Circulaire 1991 sur la notion d'Inaptitude (remplace la Dispense), où le médecin énonce l'incapacité en terme d'incapacité fonctionnelle. La course d'orientation peut devenir une APSA à forte dépense énergétique, l'enseignant devra veiller tout particulièrement sur les élèves dont l'état de santé au niveau cardio-pulmonaire déficient, d'après l'avis médical.
- Sécurité, note de service n° 94-116 du 9/04/1994, paru au BO n°11 du 17/03/94 :
  - \* état des équipements.
  - \* organisation des lieux : mise en place d'une organisation permettant de surveiller le mieux possible les élèves.
  - \* consignes données aux élèves: règles d'organisation et de réalisation et surtout de sécurité à respecter.
  - \* maîtrise du déroulement du cours : surveillance effective devant permettre de repérer et faire cesser tous comportements dangereux.
  - \* caractère dangereux ou pas de l'activité : notion toute relative (cf Martinet EP.S n°255 «Le risque en toute sécurité»; Wilde et sa théorie de l'homéostasie du risque; Touchard-Eisenbeis «L'éducation à la sécurité» Ed Revue EP.S 1995), l'enseignant d'EPS étant statutairement qualifié pour enseigner les APSA aux programmes.

- loi du 05 avril 1937 sur la Responsabilité civile et pénale (art.1382 et 1383 du code civil) (article 221-6,222-19, 222-20 du code pénal) qui considère comme homicide involontaire toute faute causée par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou manquement à une obligation de sécurité ou de prudence. BO n°11 du 19/03/94 sur la Responsabilité civile et pénale des enseignants d'EP.S. Le code pénale a été modifié par la loi du 13/06/96 pour essayer de freiner ce risque de pénalisation (article 11bis A)

qui indique que les fonctionnaires : «ne peuvent être condamnés pour des faits non intentionnels commis dans l'exercice de leur fonction que s'il est établi qu'ils n'ont pas accompli les diligences normales compte tenu de leurs compétences, du pouvoir et des moyens dont ils disposaient, ainsi que des difficultés propres aux missions que la loi leur confie». Au vue des jugements récents, il ne semble pas que la protection attendue soit effective.

- loi du 13/07/83 relative aux droits et obligations des fonctionnaires, l'article 11 leur accorde la protection de leur administration, l'article 28 leur donne la responsabilité des tâches qui leur sont confiées.

- Circulaires n° 96-248 du 25/10/96 qui organise différemment les déplacements d'élèves de collèges et de lycées en donnant une responsabilité effective aux décisions prises lors du C.A.

\* Spécifique :

- BO n°29 du 18 juillet 1996 Programmes de 6ème. ( 4Heures d'EPS par semaine BO n°25 20 juin 1996) :

\* à partir de thèmes simples, construire un projet expressif et le mettre en oeuvre dans une démarche de création guidée (éventuellement avec un monde sonore).

- Accompagnement des Programmes livret n°6 septembre 1997. Pour les élèves de 6ème, les compétences spécifiques à acquérir en danse contemporaine sont :

\* développer son imaginaire pour transformer sa motricité usuelle.

\* en tant que spectateur être sensible à la prestation d'autrui.

\* construire un scénario à plusieurs dans un espace scénique déterminé.

- BO n°1 HS du 13 février 1997 (5/4) ( 3Heures d'EPS par semaine BO n°5 30/1/97). Dans le livret n°1 de septembre 1997, les compétences propres sont :

\* transformer sa motricité quotidienne pour caractériser des mouvements expressifs

\* maîtriser des éléments d'une technique corporelle spécifique et nouvelle.

\* articuler un début, un développement et une fin.

\* apprécier les productions artistiques dont les siennes (effet spectacle renforcé par des objets, costumes, décors, plus un monde sonore important en fonction de la culture des élèves)

- Accompagnement des Programmes livret n°6 septembre 1997. Pour les élèves de 5/4ème, les compétences spécifiques à acquérir en danse contemporaine sont :

\* maîtriser des techniques corporelles nouvelles pour exprimer une émotion.

\* organisation d'une mise en scène en relation avec la musique.

\* apprécier l'idée chorégraphique développée.

- BO n°10 Hors série du 15/10/98 sur les programmes de 3ème ( 3Heures d'EPS par semaine BO n°5 30/1/97). Les activités artistiques développent des compétences associant invention, interprétation et activité de création. La finalité éducative doit conduire les élèves à produire un projet artistique. Trois compétences «propres» sont à développer :

\* se mettre physiquement en scène.

\* jouer un rôle.

\* regarder un spectacle.

Si l'activité programmée en 3ème a fait l'objet d'au moins 20 heures de pratique, les compétences spécifiques visées seront :

\* maîtrise de techniques spécifiques à l'expression d'une motricité singulière sollicitant l'imaginaire.

\* rechercher un rapport musique/mouvement destiné à renforcer les effets scéniques.

\* élaborer et organiser un projet artistique.

- \* maîtriser ses émotions pour jouer un rôle.
- \* se concentrer pour améliorer la qualité de l'interprétation.

Si l'activité a fait l'objet de moins de 20 heures de pratiques, alors les compétences visées seront :

- \* maîtriser des éléments appartenant à une technique spécifique et nouvelle.
- \* repérer des signes musicaux et établir des relations entre musique et mouvement.
- \* contrôler ses émotions.
- \* conduire à terme le projet de création destiné à être communiqué aux autres.
- \* observer pour évaluer la prestation d'autrui - BO n°44 12 décembre 1985 (3ème) puis du 15/09/98 (3Heures d'EPS par semaine BO n°5 30/1/97)
- \* recherche d'une création collective ou individuelle.

- BO n°6 et 7 HS 31/08/00 Nouveaux Programmes Lycée. Avec pour la classe de seconde : la compétence suivante : «*Interpréter un thème d'étude proposé par l'enseignant et en exploiter toutes les possibilités corporelles afin de créer, d'interpréter et d'apprécier une chorégraphie en duo* ».

et les connaissances d'informations : - règles du spectacle (attention, écoute, respect d'autrui).  
- complémentarité des trois rôles (chorégraphe, danseur, spectateur)  
- activité de création  
- informations sur les différentes modalités de pratiques (urbaines, scénique, folklorique...)  
- convergence avec d'autres arts (musique, poésie, littérature, arts plastiques).

et les connaissances procédurales :

- \* au niveau techniques et tactiques : pour le danseur

quotidien.

- crée des mouvements nouveaux et inhabituels par rapport au

- identifier l'origine, le déroulement et la fin d'un mouvement
- varier l'espace et le rythme d'un mouvement  
pour le chorégraphe
- orientation de l'espace scénique par rapport aux spectateurs  
pour le spectateur
- identifier les réponses originales

- \* au niveau connaissance de soi : pour le danseur

- connaît ses possibilités articulaires et musculaires
- se concentre

ce projet

- précise son projet expressif et choisit les mouvements par rapport à  
pour le spectateur

- identifie les mouvements qui génèrent l'émotion

- \* au niveau des savoir-faire sociaux : pour le danseur

à un partenaire

- apprend le mouvement d'un partenaire et apprend son mouvement

pour le chorégraphe

- intègre les propositions de son partenaire

pour le spectateur

- prend en charge une tâche dans l'organisation du spectacle

- Le Brevet Collège 19/10/87, en attendant l'évaluation exacte du Brevet 2000.

- Documents d'accompagnement du programme du lycée de mars 2001 : les activités physiques artistiques se diversifient en plusieurs pratiques culturelles comme la danse (classique, moderne,

jazz, contemporaine, hip-hop, folklorique, de salon etc) ; les arts du cirque, le mime, le théâtre. L'enseignant ne cherchera pas à privilégier une forme plutôt qu'une autre, mais s'assurera en revanche que les lycéens s'engagent bien dans une expérience de création artistique personnalisée. Ces activités artistiques permettent entre autre une approche personnelle et poétique du monde, favorisent le développement d'une motricité expressive, l'éducation du regard et la construction du goût. Les principales compétences visées seront CC1, CC3, CM1, CM2, CM4.

\* En classe de seconde :

# situation 1 : produire et présenter une chorégraphie en utilisant différentes parties du corps en duo, à partir d'un thème proposé par l'enseignant, dans un espace scénique, avec un support sonore de son choix, d'une durée variant de 1min 30 à 2 min.

# situation 2 : construire une composition de 3 minutes à partir d'une improvisation par groupe de 4 disposés en losange, avec un support sonore choisi.

\* Cycle terminal :

# situation niveau 1 : s'inspirer d'une oeuvre (danse, cinéma, poésie, etc) à partir de vidéos, pour construire et réaliser une chorégraphie à 5 ou 6.

# situation niveau 2 : préparer et présenter une chorégraphie en solo ou en groupe de 4/5 dans lequel chacun devra traiter une partie de manière originale en solo .

La dimension artistique de la danse et des autres activités de ce type, doivent permettre à plus long terme au lycéen de gérer et distinguer son apparence et sa propre image dans la vie sociale et professionnelle, de devenir un spectateur éclairé et ouvert aux prestations sportives et aux créations artistiques. De plus, la liaison avec d'autres disciplines scolaires (musique, arts plastiques, littérature) semble toute tracée.

- BO n°5 HS du 30/08/2001 : Programme de l'EPS dans le cycle terminal des lycées générales et technologiques.

Chaque activité physique permet une expérience dominante, porteuse de sens, elle favorise une diversité d'expériences corporelles. Dans chacune des situations d'enseignement, le professeur favorisera l'acquisition de connaissances, composées : d'informations sur l'activité, des techniques et tactiques significatives de cette activité, des connaissances sur soi, et des savoir-faire sociaux. Ils visera aussi l'acquisition de compétences regroupées dans deux dimensions : culturelle et méthodologique. En ce qui concerne les compétences culturelles, elles se déclinent en cinq types :

- réaliser une performance mesurée à une échéance donnée
- adapter ses déplacements à des environnements multiples, variés, nouveaux
- réaliser des actions à visée artistique ou esthétique
- conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif
- orienter et développer les effets de l'activité physique en vue de l'entretien de soi.

Chaque activité se caractérise fondamentalement par l'un d'entre eux, mais ils peuvent se combiner dans une même APSA.

Les quatre compétences méthodologiques sont prévues par le programme dans le respect des méthodes sollicitées lors de la confrontation aux APSA :

- s'engager avec lucidité
- concevoir des projets d'acquisition ou d'entraînement
- apprécier les effets de l'activité physique
- se confronter aux règles de vie collective.

Une attention particulière sera portée au premier type de compétence de cette dimension méthodologique, car il est important que les lycéens et lycéennes apprennent à maîtriser l'intensité de leur engagement physique et la gestion du risque, pour acquérir une plus grande autonomie dans les apprentissages et limiter les accidents corporels.

C'est neuf types de compétences sont attendues dans deux ensembles d'APSA, l'ensemble commun et l'ensemble libre.

Deux niveaux d'acquisition sont proposés aux élèves du cycle terminal :

- le niveau 1, qui définit le socle commun de connaissances et le minimum exigible.
  - le niveau 2, qui permet aux élèves dès que cela est possible de viser ce niveau d'exigences supérieures. Trente fiches sont proposées afin d'aider les enseignants dans leur programmation. Elles sont en fait la déclinaison du modèle publié dans le BO n°6 du 30/08/2000.
- Avec les compétences niveaux 1 et 2 en annexe.

- Documents d'accompagnement livret n°2 mars 2002.

- BO n°18 du 2/05/2002 : sur la nouvelle évaluation au baccalauréat général et technologique des élèves des établissements publics et privés sous contrat. Ceux-ci bénéficient soit d'un CCF en EPS, soit d'un examen ponctuel terminal. Les candidats présentant une inaptitude partielle ou d'un handicap physique attesté par l'autorité médicale scolaire ne permettant une pratique assidue des APSA bénéficient d'un contrôle adapté soit dans le cadre d'un CCF, soit dans le cadre d'un contrôle ponctuel terminal (deux épreuves adaptées, l'une au moins est choisie dans la liste nationale, ceux relevant du contrôle ponctuel terminal sur une épreuve adaptée) . Le CCF obligatoire d'EPS porte sur trois APSA appartenant à trois groupements différents, dont deux au moins sont inscrites dans la liste nationale, l'autre pouvant provenir d'une liste académique et dont une est obligatoirement collective. Le choix de menus n'est pas obligatoire. Il peut être imposé pour des établissements qui ne peuvent pas faire autrement. Pour chaque épreuve, l'évaluation donnera lieu à une note individuelle, à partir de conditions et de critères précisés dans le référentiel national. Cette évaluation sera faite par deux enseignants au moins dont le professeur du groupe classe. Chaque épreuve sera notée sur 20 et le total des trois épreuves sera divisé par trois donnant ainsi la note du baccalauréat EPS arrondie au point entier le plus proche. Un protocole d'évaluation doit être établi dans chaque établissement. Il précise le calendrier des contrôles et des rattrapages, et doit être porté à la connaissance des élèves et des familles au plus tard un mois après la rentrée scolaire. L'efficacité est notée au moins sur 60% de la note et le reste provient des compétences méthodologiques et des rôles sociaux. Le contrôle en CCF de l'EPS de complément comporte deux épreuves. La première porte sur une APSA de l'enseignement de diversification et d'approfondissement, différente de celles choisies pour l'évaluation de l'enseignement commun dans la mesure du possible. La seconde porte sur une APSA de l'enseignement de spécialisation et pour laquelle seule la performance est prise en compte pour 70% de la noter. Cette note est complétée par un entretien à partir d'un dossier dont le sujet est choisi par un candidat. Cette évaluation est faite par deux examinateurs dont celui du groupe classe et donne une note sur 20 coefficient 2. Les élèves scolarisés dans les établissements publics ou privés sous contrat peuvent passer cette épreuve en CCF. Ceux qui n'auraient pas suivis l'enseignement facultatif peuvent toutefois présenter l'épreuve en examen ponctuel terminal. L'établissement doit proposer un référentiel d'évaluation sur le modèle du référentiel national des épreuves de l'enseignement commun. Dans le cadre du CCF de l'enseignement facultatif, le candidat est évalué sur une épreuve soit nouvelle, soit déjà programmée dans l'enseignement commun. L'établissement doit proposer un référentiel d'évaluation sur le modèle du référentiel national des épreuves de l'enseignement commun. Les exigences correspondent à ce qu'il est possible d'atteindre à l'issue de 60 heures de pratique au moins (75% de la note sur une prestation et 25% sur un entretien). Deux enseignants doivent évaluer les élèves. Le contrôle terminal ponctuel de l'enseignement facultatif s'effectue sur une épreuve de la liste académique fixée par le Recteur. Même critères d'évaluation.

## **VII] NIVEAUX DE PRATIQUE :**

6ème		5ème/4ème	3ème
transformer une motricité usuelle grâce à sa disponibilité développer son imaginaire	acteur	maîtriser des techniques corporelles nouvelles et variées pour exprimer une idée, une émotion	maîtriser les éléments techniques pour une motricité singulière
explorer ses potentialités	chorégraphe	exploiter les acquisitions	choisir le développement des

expressives construire un scénario à plusieurs dans un espace scénique déterminé		techniques nouvelles dans la création et l'organisation d'une mise en scène en relation avec la musique interpréter et traduire une émotion	formes gestuelles pour construire la chorégraphie renforcer les effets scéniques
être spectateur sensible à la prestation des autres	spectateur	apprécier l'idée chorégraphique , développée l'interprétation	être spectateur actif

Il faut essayer de faire évoluer l'élève de :

corps	de schèmes d'action simples de l'utilisation partielle du corps de stéréotypes d'un contrôle visuel d'une disponibilité	à une combinaison et une virtuosité à tout le corps à une augmentation des possibles à une intériorisation du geste à une maîtrise technique
symbolisation	d'une symbolique près du réel, représentation du quotidien	à l'évocation d'émotions vers l'imaginaire
espace scène	d'un espace réel contraignant	à un espace symbolique générateur d'émotions
spectateur	de l'observation de critères précis de ce que j'ai l'habitude de voir	vers l'émotion ressentie vers l'acceptation de quelque chose de différent
identité	de l'engagement affectif de la réalité du réalisme	vers une prise de distance par rapport à soi vers le fictif
connaissances	des effets artistiques vécus, des expressions spontanées	aux effets recherchés au service de la danse
méthodologie	de contraintes imposées	vers des contraintes librement consenties

## **VIII] SITUATION DE REFERENCE :**

Produire et présenter en duo une chorégraphie en utilisant différentes parties du corps.

## **IX] SITUATIONS D'APPRENTISSAGE :**

### **NIVEAU I : Travail sur l'espace et le temps**

**S1**

**Objectif : Développer une motricité signifiante par rapport à une musique**

**But : apprendre à se déplacer avec la musique**

Dans toute la salle de danse, les élèves commenceront par faire des mouvements sans déplacement sur la musique (2, 4, 8 tps). Puis, des mouvements avec déplacements (2, 4, 8 tps) sur l'espace proche en avant, en arrière, haut, bas, en courant, en marchant, en reculant, immobile, en figures géométriques simples; En changeant d'orientation sur les temps forts de la musique.

Critères de Réalisation : - marquer avec le pied ou la main le tempo de la musique  
 - se concentrer sur l'écoute de la musique

- se déplacer sur tous les temps de la musique

Critères de Réussite : reproduire un déplacement simple et identique au moins deux fois de suite.

(+/-) : - rester immobile

+ insérer des temps d'immobilité à l'intérieur du déplacement

+ se déplacer à deux, à trois.

**S2**

**Objectif : Structurer son déplacement selon les différents plans de l'espace et les différentes directions.**

**But : apprendre à se déplacer avec la musique en passant par différentes positions**

Dans toute la salle de danse, les élèves sont par deux et marchent, tournent, descendent au sol sur lent/rapide ou lent/rapide/lent, changent de direction doucement, vivement, méchamment, par saccades....

Commencer à travailler sur l'inversion (sens), la transposition (sol à debout), l'accumulation (enrichissement), la répétition. Critères de Réalisation : - ne pas entendre de bruit dans les descentes au sol

- contrôler ses mouvements et leur donner une certaine esthétique

Critères de Réussite : réaliser le déplacement de son camarade et vice versa.

(+/-) : - travailler sur l'espace proche uniquement et le rythme rapide/lent

+ relier les chorégraphies de deux groupes de deux élèves.

**S3**

**Objectif : Gestion des émotions et du stress.**

**But : passer devant les autres avec sa chorégraphie.**

Les élèves présentent leur chorégraphie par groupe de deux devant une partie de la classe. La salle est scindée en quatre parties égales avec danseurs et spectateurs.

Critères de Réalisation : idem S1 et S2

Critères de Réussite : aller jusqu'au bout dans sa prestation et susciter une émotion sur les spectateurs

## **NIVEAU II : Travail sur espace, temps et un tout petit peu énergie**

**S1**

**Objectif : Développer une motricité signifiante plus complexe par rapport à une musique**

**But : enrichir sa chorégraphie**

Dans toute la salle de danse, les élèves sont par deux et se déplacent en miroir, en canon sur la musique.

Critères de Réalisation : - être attentif au rythme de la musique et aux déplacements de l'autre

Critères de Réussite : faire un déplacement en canon ou en miroir synchrone avec la musique

**S2**

**Objectif : Développer les relations inter-individus et les notions d'esthétisme et de civisme**

**But : enrichir sa chorégraphie**

Dans toute la salle de danse, les élèves sont par deux et rajoutent des mouvements de tête, de bras, des portés (d'un lieu à un autre, avec élan). Augmenter l'expressivité avec costume et maquillage.

Critères de Réalisation : - être attentif au rythme de la musique et aux déplacements de l'autre

Critères de Réussite : passer devant son groupe et susciter des émotions

**S3**

**Objectif : Développer le jugement par rapport aux critères de la danse**

**But : donner une appréciation qualitative sur la prestation d'autrui**

Etre capable d'évaluer sa prestation et celle des autres sur des critères simples (utilisation de l'espace, régularité, fluidité, flexibilité, originalité)

### **NIVEAU III: tout et notamment l'énergie**

**S1**

Voir plutôt un spécialiste

### **X] EVALUATION :**

La danse possède une particularité importante dans le domaine de l'attribution d'une note, c'est de ne pas rechercher une performance chronométrée ou métrée. Il faut jouer sur les dimensions corporelle, émotive, spectaculaire. Proposer une évaluation sur la qualité de l'exécution, l'originalité de la composition chorégraphique, sur le degré de créativité et à un degré moindre la performance. Que la chorégraphie soit individuelle ou collective, l'évaluation se partage entre 10 points d'interprétation (engagement moteur et émotionnel pour la chorégraphie individuelle ; gestion de l'espace, modalités des relations entre les danseurs et utilisation d'éléments scénographiques pour la chorégraphie collective), vient ensuite 7 points sur les mêmes critères que précédemment mais inversés, enfin 3 points sur l'évaluation du spectateur pour les deux types de chorégraphie.

### **XI] A CONNAITRE :**

RENE AUBRY  
JARRE  
MIDNIGHT EXPRESS  
BLUES BROTHERS  
ALAN PARSON

### **XII] BIBLIOGRAPHIE :**

«La créativité motrice » J. BERTSCH Revue EP.S n°181  
Revue EP.S n° 213,267, 221, 198, 235, 260, 214, 264, 221, 244, 237, 236, 234, 281  
Danse EP.S et didactique des APS, APEEP 1990 CADOPI, BONNERY  
Danse objet culturel, objet d'enseignement, in méthodologie et didactique EP.S n°spécial AFRAPS 1989  
FLAMBART, NOE, DELGA  
Représentations, attitudes et savoirs, in Savoirs et sens pratique dans les APS STAPS 1989 COGERINO  
Analyse esthétique et didactique du geste en danse, in Danse : le corps en jeu PUF 1992 WALSH  
Programme d'accompagnement du lycée.